SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023 À 18H45

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA
PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 18 décembre 2023, à 18h45.

SONT PRÉSENT.E.S : les conseillères Brigitte Chagnon, Joëlle Kergoat et Marie Ségleski ainsi que les conseillers Raphaël Ciccariello, Joseph Kula et Benoît Thibeault

Sous la présidence du maire, M. Yves Bélanger. Aussi présent Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier par intérim.

Le greffier-trésorier par intérim certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 5 décembre 2023.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Sous la présidence de monsieur le maire Yves Bélanger, la séance extraordinaire est ouverte à 18h58.

2023.12.253 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour se détaille comme suit;

1.OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3.PÉRIODE DE QUESTIONS
4. Constatation de la régularité de la séance extraordinaire et validation de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023
5. Avis de motion et dépôt relatif au dépôt du règlement de taxation décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2024 et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2024
6.PÉRIODE DE QUESTIONS
7.LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté

ADOPTÉE

3.PÉRIODE DE QUESTIONS

2023.12.254 **4.CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023-18h45**

Il est proposé par la conseillère Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

QUE l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

2023.12.255 **5.AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-186 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXATION FONCIÈRE ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

Je, Raphaël Ciccariello conseiller, donne avis de motion et dépose le projet de règlement 2023-186 décrétant les taux variés de taxation foncière et tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2024.

ADOPTÉE

6.PÉRIODE DE QUESTIONS

2023.12.256 **7.LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

De lever la séance à 19h07

ADOPTÉE

LE MAIRE	LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM
_____	_____
Yves Bélanger	Marc St-Pierre